



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/PFA/4

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 18 octobre 2017

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Stratégie en matière de connaissances 2018-2021

Objet du document

Le présent document fait le point sur la Stratégie en matière de connaissances 2018-2021; le Conseil d'administration est invité à approuver celle-ci et à fournir des orientations sur sa mise en œuvre (voir le projet de décision au paragraphe 45).

Objectif stratégique pertinent: Les quatre objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Tous les résultats et tous les éléments transversaux.

Incidences sur le plan des politiques: Cette stratégie guidera le développement et la diffusion des connaissances de l'OIT pour la période 2018-2021.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune à ce stade.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre de la Stratégie en matière de connaissances 2018-2021.

Unité auteur: Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P).

Documents connexes: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008); résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent; GB.306/PFA/12/3; GB.326/PFA/6.

I. Introduction: la nouvelle stratégie en matière de connaissances – fondements, objectif et teneur

1. Le mandat de l'OIT en matière de justice sociale impose au BIT de continuer à renforcer son rôle de chef de file et son influence dans l'optique de la réalisation du travail décent. A cette fin, le Bureau veille à renforcer considérablement son rôle éminent en matière de connaissances, sa compréhension des mutations du monde du travail et sa capacité à répondre efficacement aux grands enjeux qui se font jour. C'est l'un des six objectifs du Plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021, qui présente une vision stratégique de l'OIT à l'horizon 2021, et que le Conseil d'administration a adopté à sa 328^e session (novembre 2016). Cet objectif reflète l'importance attachée au renforcement de la base de connaissances du BIT dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, ainsi que dans la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2016 (résolution de 2016), qui appelait le BIT, entre autres, à:
 - a) continuer à renforcer ses recherches orientées sur l'action politique et étayées par des données probantes, en tenant compte des besoins des mandants de l'OIT, afin de soutenir un dialogue éclairé sur l'action à mener, en prêtant attention aux défis et aux possibilités liées à l'avenir du travail;
 - b) renforcer la base de connaissances pour mieux comprendre en quoi une approche intégrée du travail décent peut contribuer au développement durable;
 - c) continuer à renforcer la capacité des Membres à produire, utiliser et échanger des statistiques et des informations couvrant les quatre objectifs stratégiques, ainsi que les questions transversales de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination, et des informations sur les meilleures pratiques, y compris par des examens nationaux volontaires par les pairs.
2. Lorsque le Conseil d'administration, à sa 329^e session tenue en mars 2017, a approuvé le programme de travail visant à donner effet à cette résolution, il a demandé au Bureau de lui soumettre en novembre 2017, une nouvelle stratégie en matière de connaissances pour la période 2018-2021¹. La stratégie présentée ici répond à cette demande; elle est fondée sur les trois domaines mis en avant dans la résolution et s'appuie également sur l'examen par le Conseil d'administration de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de connaissances 2010-2015², et sur le programme et budget 2018-19, dont les aspects des initiatives du centenaire lancées en 2013 qui concernent les connaissances³.
3. La stratégie est conforme au résultat A du programme et budget 2018-19, «Gestion efficace des connaissances au service de la promotion du travail décent», et contribue à sa réalisation. Cet objectif met l'accent sur le rôle de la connaissance en ce qui concerne la promotion du travail décent. Le renforcement de la culture de coopération de l'OIT, l'appui apporté aux mandants en matière de production de données et d'analyses, et la mobilisation des principaux partenaires, autres éléments essentiels du résultat A, sont également repris dans la présente stratégie en matière de connaissances.

¹ Documents [GB.329/PV](#), paragr. 35; et [GB.329/INS/3/1](#), paragr. 30 et point 5.1. de l'annexe.

² Document [GB.306/PFA/12/3](#).

³ Document [GB.319/INS/3/1](#), paragr. 38.

4. Selon un récent rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies ⁴, le système des Nations Unies dans son ensemble n'a pas encore élaboré de système global de gestion des connaissances. Toutefois, l'OIT y est décrite comme «l'une des premières organisations à avoir adopté le concept de gestion des connaissances», et ce dès 2002 ⁵. La nouvelle stratégie en matière de connaissances vise à renforcer encore l'action déterminée de l'OIT dans ce domaine crucial.

II. Défis à relever et enseignements tirés

Progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie en matière de connaissances 2010-2015

5. La Stratégie en matière de connaissances 2010-2015 de l'OIT, qui avait pour principal objet «d'améliorer la qualité et la pertinence des activités de l'Organisation» ⁶, s'articulait autour de trois axes: l'approfondissement des analyses fondées sur des données probantes afin d'appuyer la concrétisation de l'Agenda du travail décent, le développement des échanges de connaissances et l'amélioration de la diffusion des connaissances du BIT ⁷. Lorsque le Conseil d'administration a examiné cette stratégie ⁸, il a confirmé qu'il importait au point de vue stratégique de renforcer les capacités de recherche du BIT dans le cadre d'un processus d'élaboration des politiques avisé qui reconnaisse le rôle crucial des analyses fondées sur des données probantes ⁹.
6. La mise en œuvre de cette stratégie a permis plusieurs améliorations notables en ce qui concerne les capacités de recherche et la gestion des connaissances du BIT. Ainsi, en 2014, le BIT a créé le Portail central pour la gestion de l'information et des connaissances de l'OIT, qui rassemble, agrège et diffuse pour chaque pays des informations et des données sur toutes les dimensions à caractère stratégique; la version 2.0 de ce portail a été lancée en 2015. En ce qui concerne les socles de protection sociale, la stratégie de l'OIT en matière de connaissances combine des activités générales de sensibilisation et de plaidoyer fondées sur des données factuelles et des échanges d'information entre mandants; elle s'est avérée efficace pour mobiliser les ressources limitées du BIT afin de mettre en lumière ce sujet et d'influer sur les débats mondiaux. De même, les travaux de l'OIT sur les travailleurs domestiques et les travailleurs domestiques migrants ont débouché sur une approche de l'assistance aux pays fondée sur l'unité d'action de l'OIT, qui réunit les quatre objectifs stratégiques et dont la mise en œuvre est facilitée par le siège et par les services de terrain.
7. Les produits de connaissances fondés sur des données factuelles qui ont vu le jour grâce à ces stratégies intégrées ont aussi permis au Bureau de participer fructueusement à des instances internationales telles que le G7, le G20 et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), dont l'assistance technique du BIT a influencé les recommandations stratégiques. Le BIT a ainsi pu jouer un rôle d'une importance croissante dans les débats

⁴ [JIU/REP/2016/10](#).

⁵ *Ibid.*, paragr. 26.

⁶ Document [GB.306/PFA/12/3](#), paragr. 5.

⁷ *Ibid.*.

⁸ Document [GB.326/PV](#).

⁹ Document [GB.326/PV](#), paragr. 604.

politiques mondiaux et faire en sorte que le cadre normatif de l'Organisation sur le travail décent soit pris en compte dans les discussions économiques multilatérales.

8. Pour donner suite à une recommandation issue de l'examen des activités sur le terrain, de la structure extérieure et de la coopération technique de l'OIT (2014)¹⁰, une compilation de produits et services de diffusion du savoir organisée selon une typologie des pays par revenu (pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à revenu élevé) a été réalisée. Elle est disponible sur le site Internet de l'OIT, en attendant de trouver un mode de présentation plus interactif¹¹.

Difficultés restantes

9. Bien que la stratégie 2010-2015 ait permis d'améliorer les capacités de recherche et la base de connaissances du BIT dans l'optique d'éclairer l'élaboration des politiques, il reste des difficultés à surmonter pour faire de celui-ci un centre mondial d'excellence en matière de recherches et de connaissances sur le monde du travail apte à alimenter les discussions stratégiques. Lors de l'examen réalisé par le Conseil d'administration, ce dernier a noté, par exemple, qu'il faudrait faire des efforts pour améliorer la qualité, la pertinence et la visibilité des recherches et des analyses du BIT, ainsi que la cohérence des rapports phares.
10. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de travailler à améliorer la collaboration entre le siège et le terrain et la coopération avec d'autres organisations, et de renforcer ses capacités statistiques. Au sein de l'Organisation, il est essentiel de prêter une attention constante à la construction d'une culture institutionnelle de partage des connaissances. De même, il convient de mettre davantage l'accent sur une approche intégrée des recherches afin de réaliser les quatre objectifs stratégiques. Le BIT doit aussi s'appuyer davantage sur les nouvelles technologies pour diffuser son message, et ce de manière plus conviviale.

III. La Stratégie en matière de connaissances 2018-2021

11. La Stratégie en matière de connaissances 2018-2021 s'articulera autour des trois axes mis en avant dans la résolution de 2016. Elle vise par là à renforcer le rôle central de l'OIT comme centre mondial d'excellence pour ce qui concerne les statistiques du travail, la recherche, la gestion des connaissances et l'élaboration des politiques dans tous les domaines relatifs au monde du travail¹².

Objectif 1: Renforcer les recherches orientées vers l'action politique et étayées par des données probantes, en tenant compte des besoins des mandants de l'OIT, et alimenter les discussions stratégiques en prêtant attention aux difficultés et aux possibilités liées à l'avenir du travail souhaité

12. Grâce au développement de travaux de recherche de haute qualité et à la production de données statistiques plus robustes qui tiennent dûment compte des besoins des mandants ainsi que des nouveaux enjeux du monde du travail, les mandants devraient être mieux armés

¹⁰ Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_236172.pdf (en anglais seulement).

¹¹ www.ilo.org.

¹² Document GB.328/PFA/1, paragr. 36.

pour participer à toute une variété de discussions stratégiques aux niveaux national, régional et international.

13. Comme l'indique le plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021, les initiatives du centenaire sont au cœur des travaux du BIT pour la période couverte par la présente stratégie en matière de connaissances. Elles définissent et orientent directement les résultats stratégiques et les résultats facilitateurs. A travers ces initiatives, le BIT centrera ses travaux de recherche et d'élaboration des politiques sur certaines des difficultés et des possibilités d'un monde du travail en mutation rapide.
14. Dans le cadre de l'initiative sur l'avenir du travail, le BIT continuera de produire des notes thématiques et d'autres produits de connaissances consacrés à des enjeux d'avenir du monde du travail pour fournir une base factuelle au dialogue stratégique. Ils seront régulièrement complétés par des recherches ciblées de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail qui alimenteront les discussions sur les thèmes prioritaires de l'avenir du travail. La vision générale qui pourrait être présentée dans ces produits pourrait servir de base à d'autres produits de niveau national et régional, et encourager les efforts de sensibilisation au niveau mondial.
15. D'autres initiatives du centenaire offriront l'opportunité de centraliser ou de produire des connaissances en tirant parti des recherches du BIT sur les difficultés que rencontrent les Membres et les possibilités qui s'offrent à eux pour ce qui est de l'avenir du travail. Par exemple, l'initiative sur les femmes au travail, qui s'appuie sur un rapport conjoint de l'OIT et de Gallup intitulé *Towards a better future for women and work: Voices of women and men (Vers un meilleur avenir pour les femmes au travail: ce qu'en pensent les femmes et les hommes)*¹³, continuera de fournir de nouvelles analyses empiriques et stratégiques jusqu'en 2019.
16. De même, l'initiative verte est d'ores et déjà focalisée sur les besoins des mandants en ce qui concerne les enjeux relatifs aux changements climatiques et au travail. Dans le cadre de cette initiative, les évaluations par pays des conséquences sur l'emploi des politiques en matière de changement climatique se poursuivront, en coordination avec les bureaux extérieurs du BIT et le Département de la recherche. L'initiative a aussi révélé la nécessité de mener des études sectorielles afin de mieux comprendre les conséquences du changement climatique et des politiques environnementales sur l'industrie minière, l'agriculture ou le tourisme, par exemple. La mise à jour de *Skills for green jobs: A global view (Des compétences pour des emplois verts: un aperçu à l'échelle mondiale)* offrira un aperçu global des évolutions des politiques de développement des compétences et mettra en évidence les nouvelles lacunes et difficultés auxquelles les pays doivent faire face dans leur transition vers la durabilité environnementale¹⁴.
17. L'initiative de l'OIT sur l'éradication de la pauvreté a été spécialement conçue comme outil de mise en œuvre du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030). Le Programme 2030 est d'envergure mondiale et couvre tous les aspects du développement durable.

¹³ Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_546289/lang--fr/index.htm.

¹⁴ O. Strietska-Illina *et al.* (2011): *Skills for green jobs: A global view: Synthesis report based on 21 country studies*, (en anglais seulement, résumé disponible en français), Genève, BIT.

18. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) ont un rôle essentiel à jouer au niveau national en ce qui concerne le recensement des besoins des mandants et la conception de réponses pertinentes, conformes aux directives de l'OIT qui prescrivent une approche intégrée et équilibrée des quatre objectifs stratégiques.
19. Les principaux éléments des évaluations des besoins des partenaires sociaux menées par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) feront partie intégrante du processus de définition des priorités du programme de connaissances.
20. Le BIT va aussi redoubler d'efforts pour mieux recenser les besoins des mandants en organisant des réunions au niveau national, en animant des réseaux de recherche nationaux, infrarégionaux et régionaux et en développant des activités de coopération avec les universités, les établissements, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Des travaux seront entrepris pour établir des relations avec les organismes de recherche liés aux organisations de travailleurs et d'employeurs sélectionnés en consultation avec ACTRAV et ACT/EMP et pour tirer parti de leur savoir. Des conférences internationales de recherche comme la Conférence biennale du Réseau sur la régulation pour le travail décent seront organisées avec la participation de ces différents réseaux pour leur permettre d'échanger sur les résultats de recherche et d'en tirer les conséquences stratégiques.
21. Grâce à des réunions et à des forums en ligne, les équipes mondiales d'appui technique du BIT (EMT) échangent des informations concernant les nouvelles recherches, les savoirs et les débats mondiaux et régionaux, recensent les possibilités d'approches intégrées et les moyens les plus efficaces de les mettre en œuvre. Les experts régionaux et sous-régionaux du BIT au sein des EMT, et notamment les experts du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), joueront un rôle de premier plan pour déceler et évaluer dans les régions les principales lacunes qui limitent la capacité de l'OIT à proposer des recommandations stratégiques justes et pertinentes. Cette démarche permettra de mieux adapter aux besoins des mandants les projets de recherche entrepris au siège. Le Bureau travaille à améliorer les EMT de manière à ce qu'elles puissent remplir leur fonction de connaissance plus efficacement, en cohérence avec les conclusions de la récente évaluation de haut niveau de la structure extérieure¹⁵.
22. Le fait que le BIT ait accès à des forums politiques multilatéraux tels que les réunions des BRICS, du G7 et du G20 continuera de lui offrir l'opportunité de mieux comprendre les besoins et les priorités des principales économies. L'expertise technique du BIT étant de plus en plus recherchée par ces forums politiques, le BIT renforcera son engagement stratégique auprès d'eux en leur proposant des analyses solides et pertinentes. L'engagement du BIT auprès de ces forums offrira également au Bureau la possibilité d'élaborer des réponses mieux argumentées aux recommandations stratégiques qui peuvent être en contradiction avec l'Agenda du travail décent.
23. Les conséquences politiques des recherches de l'OIT dépendent étroitement de la qualité de ces recherches. Dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de connaissances, des mécanismes renforcés de contrôle de la qualité des recherches et des publications seront mis en place. La politique de l'OIT en matière de publication (2015) sera appliquée de manière plus rigoureuse. L'impact du Groupe chargé de l'examen de la recherche sera également examiné, et des changements appropriés seront effectués si nécessaire, afin de mieux tirer parti de l'expertise externe.

¹⁵ Voir document GB.331/PFA/9, Partie II, «Évaluation indépendante des activités sur le terrain et de la structure extérieure de l'OIT (2010-2016)», paragr. 39.

Objectif 2: Renforcer la base de connaissances afin de mieux comprendre la contribution qu'une approche intégrée du travail décent peut apporter au développement durable

24. Il sera nécessaire de mieux comprendre la manière dont les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent de l'OIT s'articulent pour ce qui concerne la promotion du travail décent au service du développement durable, grâce à des éléments plus tangibles, afin de progresser dans l'élaboration de politiques sur le travail décent intégrées et cohérentes.
25. Une meilleure compréhension des interactions entre les quatre objectifs stratégiques facilitera l'élaboration de politiques en matière de travail décent donnant corps à des stratégies bien fondées afin de maximiser leur impact. Les produits de recherche et de connaissances apporteront des données factuelles sur la manière dont la réalisation de chaque objectif stratégique contribue à celle des autres objectifs, et dont les actions relatives à un objectif influent sur la réalisation des autres objectifs – ou sur les équilibres à trouver – afin d'étayer des recommandations stratégiques globales. Ces connaissances pourront faciliter l'action des mandants en faveur de la promotion du travail décent, par exemple dans le cadre d'initiatives à caractère législatif et/ou visant à faire respecter la réglementation, de la ratification et/ou de l'application des normes internationales du travail, et d'un dialogue social plus approfondi. Un programme de recherche mieux ciblé et plus orienté vers l'avenir facilitera aussi la bonne mise en œuvre des dix résultats stratégiques du programme et budget pour 2018-19, ainsi que celle des éléments transversaux déterminants.
26. Le développement d'une approche intégrée efficace des principaux enjeux stratégiques s'appuiera sur les succès des initiatives récentes. Par exemple, la stratégie de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques est fondée sur une analyse des facteurs qui expliquent les déficits de travail décent dans ce secteur. Les questions les plus fréquemment posées par les mandants ou par d'autres acteurs sont régulièrement recensées par domaine politique, notamment les conditions de travail, le travail et la protection sociale, le travail des enfants, la formalisation, l'inspection du travail, les migrations de main-d'œuvre et l'organisation, ce qui permet d'orienter l'élaboration de dossiers d'information thématiques mis en ligne sur une [page](#) spéciale du site Internet de l'OIT.
27. La nouvelle stratégie en matière de connaissances permettra aussi d'approfondir l'approche intégrée en apportant des données factuelles qui montrent *comment* cette approche a contribué concrètement à la réalisation du travail décent. Par exemple, le fait de mieux comprendre, dans le contexte spécifique d'un pays ou d'une région, la manière dont l'extension des socles de protection sociale s'est articulée avec les efforts visant à éliminer le travail des enfants ou dont le respect accru des principes et droits fondamentaux au travail a contribué à l'élaboration de politiques d'emploi qui favorisent le travail décent, aura pour résultat d'améliorer l'efficacité des procédés et des produits relatifs à la base de connaissances pour l'élaboration des politiques. Cette approche ne peut fonctionner qu'à la condition d'une collaboration renforcée entre le siège et le terrain, ainsi qu'entre les services du siège; les efforts déjà engagés à ces fins seront donc renforcés.
28. Cette approche souligne les avantages du partage d'expérience entre pays, car chaque cadre national intègre les quatre objectifs stratégiques à des degrés divers. Le BIT mettra en lumière les expériences des pays grâce à toute une gamme de publications et d'autres produits de connaissances, et grâce à des événements qui permettront de débattre des difficultés et des possibilités.

29. La stratégie en matière de connaissances s'appuiera sur une importante et nouvelle source de données factuelles concernant l'impact de l'approche intégrée, à savoir les 14 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD) qui s'appliquent spécifiquement à l'Agenda du travail décent de l'OIT ¹⁶.
30. Plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable sont conçus d'une manière qui reflète l'approche intégrée de l'Agenda du travail décent et portent sur au moins deux des objectifs stratégiques ainsi que sur les questions intersectorielles de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination. Par exemple, l'indicateur 8.8.2 des ODD sur le respect au niveau national de la liberté d'association et du droit de négociation collective, couplé à d'autres indicateurs, révèle les liens entre l'information sur les principes et droits fondamentaux au travail, la qualité générale de l'emploi et l'état des institutions de dialogue social dans un pays donné. Ventilé par sexe et statut migratoire, cet indicateur facilitera la conception de politiques éclairées de protection sociale et d'égalité entre les sexes ciblant les groupes en question.

Objectif 3: Renforcer la capacité des Membres à produire, utiliser et échanger des statistiques et des informations

31. Le renforcement des capacités statistiques des Etats Membres permettra à ces derniers de définir leurs priorités et de cibler leurs ressources plus efficacement, et l'amélioration de leur aptitude à partager l'information les aidera à obtenir une plus grande participation à un dialogue transnational effectif en vue de concevoir des solutions politiques plus efficaces.
32. Cinq grandes lignes d'action seront suivies pour renforcer la capacité des Membres à collecter et analyser les données sur l'état d'avancement des objectifs du travail décent et pour faciliter les discussions tripartites sur des expériences concrètes.
33. Premièrement, le contenu cognitif des programmes phares de l'OIT sera renforcé en vue de produire des statistiques et des analyses pertinentes et de recenser les meilleures pratiques à l'usage des mandants de l'OIT, tout en tirant les enseignements essentiels des expériences récentes. Par exemple, le programme Better Work fournit des statistiques sur la conformité des lieux de travail afin d'aider les mandants à protéger le travail, à créer de l'emploi et à renforcer le dialogue social au niveau des entreprises. Les statistiques sur la conformité de centaines de lieux de travail dans le secteur du prêt-à-porter sont rendues publiques sous forme agrégée et par entreprise. Ce programme donne des résultats remarquables, notamment une meilleure application de la législation du travail et un dialogue social renforcé, ce qui a débouché sur une hausse de la productivité et de la compétitivité. Le programme IPEC+ fournira régulièrement des données globales à jour sur le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne pour donner aux Etats Membres (aux niveaux régional et international) la possibilité d'approfondir leur compréhension de ces questions et, par suite, d'en tirer parti pour concevoir des politiques et programmes nationaux. Ce travail a déjà commencé avec la communication des estimations mondiales sur le travail des enfants pour 2017 à l'Assemblée générale des Nations Unies ¹⁷.

¹⁶ Le cadre mondial d'indicateurs de suivi des 169 cibles des ODD a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2017. Ce cadre compte environ 232 indicateurs, dont chacun s'applique à une ou plusieurs organisations afin de coordonner les efforts de collecte des données nationales et d'établissement des rapports à ce sujet.

¹⁷ BIT (2017): *Global Estimates of Child Labour: Results and Trends, 2012-2016* (en anglais seulement).

34. Deuxièmement, l'assistance apportée aux Etats Membres en ce qui concerne le renforcement de leurs systèmes d'information sur le marché du travail sera centrée sur l'intégration des données relatives aux quatre objectifs stratégiques en tant que moyen concret d'améliorer les stratégies et services nationaux en matière d'emploi.
35. Troisièmement, les actions d'assistance technique mettront aussi l'accent sur les lacunes à combler dans les statistiques sur le travail en ce qui concerne certains secteurs (dont le secteur rural), les coopératives, les salaires et le travail informel, ainsi que les migrations de main-d'œuvre et d'autres questions émergentes. Cette assistance appuiera les efforts visant à améliorer les registres administratifs de l'inspection du travail ou des services de l'emploi, ainsi que les nouvelles sources de données statistiques fondées sur les «données massives», afin de remédier aux lacunes en matière d'information et de statistiques. En outre, elle renforcera les capacités statistiques des Etats Membres grâce à des formations organisées régulièrement sur divers sujets en lien avec la mesure du travail décent, en coopération avec le Centre de Turin, et notamment avec l'Académie sur les statistiques et l'analyse du marché du travail.
36. Quatrièmement, le Bureau continuera de renforcer la diffusion des données par le biais de sa base de données statistiques, ILOSTAT, principale source mondiale de statistiques sur le marché du travail, désormais complétées par les indicateurs de suivi des ODD entérinés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Autant que possible, les données sont ventilées par sexe, âge, profession, handicap ou statut migratoire. Afin de réduire la charge que représente pour les Etats Membres la transmission manuelle des données, le Bureau va développer les échanges automatiques de données avec les pays, et améliorer la coordination avec les autres organisations internationales. Des fonctionnalités et outils supplémentaires seront ajoutés dans ILOSTAT afin d'améliorer la visualisation des données et l'accès à celles-ci. Les chercheurs et les utilisateurs auront la possibilité d'incorporer directement des données d'ILOSTAT à leurs sites Internet, réseaux sociaux et autres plates-formes en ligne.
37. Cinquièmement, des mesures supplémentaires seront prises pour promouvoir l'échange tripartite d'expérience et de bonnes pratiques grâce à des études approfondies sur les politiques nationales. Ces études pourraient s'effectuer dans le cadre d'examens volontaires par les pairs si ceux-ci étaient mis en place par le Conseil d'administration¹⁸.

IV. Mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances: la voie à suivre

38. Afin de contribuer aux trois objectifs de la stratégie en matière de connaissances énoncés ci-dessus, le Bureau opérera des changements dans la manière dont il gère et partage l'information, sous réserve des contraintes budgétaires. La technologie devra jouer un rôle crucial, de même que la création d'une solide culture de partage de l'information, puisque les connaissances de fond qui étayent les trois objectifs de la nouvelle stratégie en matière de connaissances sont réparties dans toute l'Organisation, tant sur le terrain qu'au siège.
39. Pour l'OIT comme pour beaucoup d'organisations, l'un des plus grands défis consiste à faire en sorte que toute l'information qu'elle produit soit disponible et aisément accessible pour l'ensemble de son personnel par le biais d'une plate-forme à l'échelle du système. L'OIT définira plusieurs étapes successives d'amélioration de sa gestion des connaissances. Il peut s'agir, par exemple, de la création d'un portail central de services d'information regroupant les produits de connaissances élaborés par le personnel ou qui le concernent, par exemple les rapports de missions, les calendriers et les rapports de séminaires, en vue de la transition

¹⁸ Voir la décision du Conseil d'administration dans le document [GB.328/PV](#), paragr. 489.

vers un système unique de gestion des contenus. Les plates-formes de dialogue et de partage des documents pourraient aussi être rationalisées.

40. Le Bureau va aussi rendre accessible aux mandants ses produits de connaissances sur les approches intégrées de promotion du travail décent au service du développement durable, de manière pragmatique et utile, en tirant pleinement parti des nouveaux outils de communication. Des efforts tout particuliers seront faits pour présenter les principales tendances statistiques et des résultats de recherche de manière simple et accessible, grâce à des sites Internet interactifs.
41. La diffusion de connaissances auprès des Etats Membres et des partenaires sociaux devra être améliorée. Certaines actions peuvent être relativement simples: il faudrait par exemple améliorer la disponibilité des publications dans les pays francophones, comme l'a demandé le Conseil d'administration. La distribution des produits de connaissances pourrait s'accompagner plus fréquemment de publicités ciblées et/ou d'ateliers destinés à mettre en avant leur contenu et leur valeur ajoutée potentielle.
42. Le Bureau prévoit de lancer une troisième version du portail de l'OIT (version 3.0), qui apportera plusieurs améliorations. Les utilisateurs ne verront que les sources de données actualisées et tenues à jour. Toutes les sources de données seront automatiquement reliées les unes aux autres. Le portail 3.0 sera complètement intégré au site Internet public de l'OIT, et son système de navigation sera plus convivial.
43. Ces dernières années, le BIT a beaucoup accru son utilisation des réseaux sociaux et de nouveaux outils de communication comme les cartes interactives et les applications numériques, ce qui lui permet de toucher de nouveaux publics. Le Bureau continuera de développer l'utilisation d'autres technologies numériques telles que les applications mobiles, les sessions Facebook Live, Slido et la messagerie Adestra afin de toucher de nouveaux publics et de s'engager plus directement auprès d'eux.
44. Le Bureau continuera de renforcer sa fonction de gouvernance et de gestion du partage et de la diffusion des connaissances, en s'appuyant sur le Comité des publications, l'Equipe de coordination de la gestion des connaissances (KMCT)¹⁹, les équipes mondiales d'appui technique et d'autres mécanismes dans différents départements. Les travaux prévus dans le cadre du résultat facilitateur A du programme et budget pour 2018-19 feront partie intégrante de cette stratégie en matière de connaissances. Cette fonction renforcée de gouvernance et de gestion des connaissances coordonnera toutes les activités du Bureau en matière de partage des connaissances, supervisera le recueil, la codification et le partage des contenus et recommandera des méthodes types.

Projet de décision

45. *Le Conseil d'administration approuve la Stratégie en matière de connaissances 2018-2021 présentée aux paragraphes 11 à 37 et demande au Directeur Général de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre de cette stratégie.*

¹⁹ L'Equipe de coordination de la gestion des connaissances (KMCT) a été mise sur pied en 2014 pour diriger les activités menées par le Bureau en matière de gestion des connaissances. Voir document [GB.326/PFA/6](#), paragr. 19.